

DOSSIER

LES TECHNICIENS DANS L'INDUSTRIE

Repères sur l'emploi des techniciens

L'appellation « *professions intermédiaires* » est une création de la nouvelle nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles ou CSP (PCS) de 1983. Elle désigne les actifs occupant une position intermédiaire entre les cadres et professions intellectuelles supérieures d'une part, et les employés et ouvriers d'autre part. Il s'agit d'un ensemble hétérogène qui représente, selon le recensement de population de 1982, 3 813 000 personnes, soit 18 % de la population active ayant un emploi. On retiendra ici trois professions de salariés ayant une classification (en référence aux conventions collectives) et une fonction intermédiaire entre les cadres et les agents d'exécution dans les entreprises :

- les professions intermédiaires administratives et commerciales d'entreprise ou PIACE (922 700 personnes), soit 4 % de la population active ayant un emploi ;
- les techniciens (655 740 personnes), soit 3 % de la population active ayant un emploi ;
- les agents de maîtrise (549 860 personnes), soit 3 % de la population active ayant un emploi.

40 % des professions intermédiaires sont occupées par des femmes (39 % des PIACE, 9 % des techniciens et 6 % des agents de maîtrise).

Entre les recensements de 1975 et de 1982, les professions intermédiaires ont eu un taux annuel de croissance (+ 2,4 %) supérieur à celui de la population active totale (+ 1,1 %), mais inférieur à celui des professions libérales et cadres supérieurs (+ 3,1 %). Les techniciens ont crû plus rapidement (+ 2,8 %) que les cadres administratifs moyens (+ 1,4 %) et surtout que les agents de maîtrise (+ 0,7 %).

Selon les enquêtes annuelles sur l'emploi, la progression annuelle s'est accélérée entre 1982 et 1985 pour les techniciens (+ 3,7 %), pour les PIACE (+ 3 %) mais non pour les agents de maîtrise (− 2,6 %).

Les derniers chiffres publiés de l'enquête Emploi, de mars 1986, montrent que le taux de chômage de ces catégories est inférieur à celui de l'ensemble de la population active (9,3 % de personnes sans emploi à la recherche d'un emploi), soit 7,5 % pour les PIACE, et 3,2 % pour les techniciens (contre 3,3 % pour les cadres d'entreprise).

La part de ces trois professions intermédiaires, dans la population active, ayant un emploi, varie selon les secteurs d'activité.

Les techniciens sont concentrés dans deux secteurs : l'énergie (11 % de la population active ayant un emploi dans le pétrole, 10 % dans l'électricité), et les biens d'équipement (16 % de la population active ayant un emploi dans la construction de matériels d'électronique professionnelle, 18 % dans la construction navale, aéronautique et l'armement).

LES EMPLOIS DE TECHNICIENS

Chacune de ces professions intermédiaires recouvre une multiplicité de professions.

Pour les techniciens on peut distinguer trois groupes :

- les agents techniques (461 920 personnes), soit 70 % des techniciens actifs ayant un emploi ;
- les dessinateurs (145 920 personnes), soit 22 % des techniciens actifs ayant un emploi ;
- les informaticiens (47 900 personnes), soit 8 % des techniciens actifs ayant un emploi.

Ces techniciens contribuent à diverses fonctions d'entreprise (études-recherches, fabrication-installation, maintenance, essais-contrôle, informatique, méthodes-ordonnancement-lancement-planning). Par fonctions détaillées, les études et recherches arrivent en tête devant les autres fonctions de fabrication ou de maintenance. Mais l'ensemble des fonctions de production (fabrication, maintenance, contrôle, méthodes-ordonnan-

PART DE TROIS PROFESSIONS INTERMÉDIAIRES DANS CHAQUE SECTEUR D'ACTIVITÉ

(en %)

Secteur	PIACE	Techniciens	Maîtrise	Total
Industries agro-alimentaires	4	1	3	8
Énergie	8	9	14	31
Biens intermédiaires	3	5	7	15
Biens équipement	3	11	5	19
Biens consommation	6	2	4	12
Bâtiment	1	2	5	8
Commerce	10	1	1	12
Transports-télécommunications	5	4	3	12
Services marchands	5	3	1	9
Location-crédit-bail	5	3	2	10
Assurances	23	1	—	24
Organismes financiers	11	—	—	11
Services non marchands	1	2	1	4
Tous secteurs	4	3	3	10

Source : INSEE, recensement de la population de 1982.

cement-lancement-planning) est le plus important (51 %).

Les techniciens peuvent accomplir un travail de réalisation d'études ou travailler sur le processus de production (méthodes, lancement, coordination de surveillance de fabrication, diagnostic et activité d'entretien) dont l'organisation évolue (recomposition et diffusion des fonctions de préparation du travail). Leurs tâches restent différenciées de celles des ouvriers qualifiés. Et pour certaines tâches de coordination, de fabrication et d'entretien, les profils d'activité peuvent se rapprocher de ceux des agents de maîtrise.

Entre 1975 et 1982, les professions de techniciens ont évolué différemment selon la spécialité. Les dessinateurs sont en diminution (- 6 %) (1). Les informaticiens ont la progression la plus forte (+ 66 %). Les agents techniques de spécialité électronique progressent plus rapidement (+ 33 %) que les agents techniques de spécialité mécanique (+ 29 %), mais moins rapidement que les agents techniques de méthodes-ordonnancement-lancement-planning (+ 43 %).

Les agents de maîtrise sont dans la fabrication (49 %), les chantiers du bâtiment (22 %) et l'entretien (17 %).

Les PIACE sont principalement des représentants (33 %), des techniciens administratifs (13 %) et des

(1) E. Serfaty, « Les dessinateurs : une profession en déclin ? », *Formation Emploi*, n° 13, janvier-mars 1986.

RÉPARTITION DES TECHNICIENS PAR FONCTION
(population active ayant un emploi)

Fonction	Effectifs	%
Études-recherches	234 080	36
Fabrication-installation	177 040	27
Maintenance	87 700	13
Essais-contrôle	50 800	8
Informatique	47 900	7
Méthodes-ordonnancement-lancement-planning	21 300	3
Divers	36 920	6
Toutes fonctions	655 740	100

Source : INSEE, recensement de la population de 1982.

comptables (11 %). Le reste est constitué par divers emplois d'encadrement moyen ou d'assistants des ventes, des transports, des banques et des assurances.

DERRIÈRE L'HÉTÉROGÉNÉITÉ DES NIVEAUX
DE FORMATION DES TECHNICIENS,
LA MONTÉE DES BTS ET DES DUT

La répartition par diplôme de la population du recensement de population de 1982 montre que parmi les techniciens 51 % n'ont aucun diplôme ou un diplôme inférieur au baccalauréat.

RÉPARTITION DES TECHNICIENS DE PLUSIEURS TRANCHES D'ÂGE PAR NIVEAU DE DIPLOME

(en %)

Diplôme	Tous âges	Moins de 25 ans	25-34 ans	35-44 ans	45-54 ans
Aucun diplôme ou CEP	16	6	9	17	29
BEPC seul	7	8	8	6	6
CAP, BEP	28	25	26	31	34
BAC, BP	31	33	31	32	26
« BAC + 2 »	16	27	23	12	4
Diplôme supérieur	2	1	3	2	1
	100	100	100	100	100

Source : INSEE, recensement de la population de 1982

L'examen de quatre tranches d'âge (moins de 25 ans, 25-34 ans, 35-44 ans, 45-54 ans) montre pour les techniciens âgés de moins de 35 ans (2) une confirmation de la montée des titulaires d'un baccalauréat ou d'un diplôme de niveau équivalent (autour de 33 %) et surtout une montée des titulaires d'un diplôme « bac + 2 ».

Ces mouvements concernent aussi, mais dans une moindre mesure, les PIACE et la maîtrise.

23 % des PIACE ont un diplôme du niveau baccalauréat (27 % chez les moins de 25 ans, 26 % chez ceux âgés de 25 à 34 ans) (3), 8 % ont un diplôme « Bac + 2 » (17 % pour les moins de 25 ans, 13 % pour ceux âgés de 25 à 34 ans).

13 % des agents de maîtrise ont un diplôme du niveau baccalauréat (24 % chez les moins de 25 ans, 19 % chez ceux âgés de 25 à 34 ans) (4), 4 % ont un diplôme « Bac + 2 » (19 % pour les moins de 25 ans, 10 % pour ceux âgés de 25 à 34 ans).

Une analyse de la répartition des seuls titulaires d'un diplôme équivalent ou supérieur au baccalauréat dans ces trois professions, et pour la tranche d'âge des moins de 25 ans, permet de faire l'hypothèse que les BTS et DUT forment un contingent important des recrutements les plus récents.

Par fonction, la part des titulaires d'un baccalauréat chez les techniciens varie peu (autour de 30 %). Par contre, la part des titulaires d'un diplôme supérieur au baccalauréat est plus élevée parmi les techniciens d'essais-contrôle (25 %), les informaticiens (24 %) et moins élevée dans la fabrication (13 %). On constate par ailleurs une

RÉPARTITION DES DIPLOMES ÉQUIVALENTS ET SUPÉRIEURS AU BACCAULAUURÉAT CHEZ LES MOINS DE 25 ANS

	Techniciens		Maîtrise		PIACE	
		%		%		%
BP, BEI BEC, BEA	1 980	5	340	8	1 700	5
BTn	14 300	32	1 020	23	6 200	17
Bac général	8 640	19	1 100	24	13 200	35
Sous-total niveau IV	24 920	56	2 460	55	21 120	57
Paramédical BTS, DUT	20		20		80	
1 ^{er} cycle universitaire	18 300	41	1 840	41	11 600	31
	620	1	60	1	920	2
Sous-total niveau III	18 490	42	1 920	42	12 600	33
2 ^e , 3 ^e cycles universitaires	420	1	-	-	1 700	5
Grandes écoles (diplômes d'ing.)	380	1	140	3	1 720	5
Total niveaux I - II	800	2	140	3	3 420	10
Total général	44 660	100	4 520	100	37 140	100

Source : INSEE, recensement de la population de 1982

(2) Ceux-ci représentent la moitié des techniciens.

(3) Ces deux classes d'âge représentant 42 % de la population.

(4) Ces deux classes d'âge représentant 24 % seulement de la population.

situation particulière pour les fonctions de maintenance de certains secteurs comme la construction automobile ou l'aéronautique, pour lesquelles la proportion de BTS et DUT est respectivement de 31 % et de 40 %.

ÉVOLUTION DE L'EMPLOI DES TITULAIRES DE BTS ET DE DUT

Les résultats des enquêtes sur l'entrée dans la vie active des diplômés (5) montrent que les taux de chômage varient selon la filière (BTS ou DUT) et les spécialités. Ils sont plus élevés pour les DUT que pour les BTS. Ils concernent plusieurs spécialités tertiaires ainsi que la biologie.

ÉVOLUTION DES TAUX DE CHOMAGE PAR SPÉCIALITÉ (STS DIPLOMÉS)

(en %)

Spécialités	1976 (mars)	1981 (mars)
BTP	13	5
Mécanique, métallurgie	10	11
Électricité	17	14
Électronique	14	15
Verre, céramique	6	2
Chimie, biologie, physique	13	18
Ensemble secondaire	11	13
Secrétariat	9	9
Techniques financières et comptables	5	10
Commerce, distribution	18	9
Information, documentation	28	30
Santé, service sociaux	18	7
Hôtellerie, collectivités	7	19
Ensemble tertiaire	11	11
Ensemble STS diplômés	11	11

Source : Observatoire EVA

Le niveau d'embauche des titulaires de BTS et de DUT est garanti par plusieurs grands accords nationaux sur les classifications. Ainsi l'accord de la métallurgie de 1975 pour la filière « administratifs-techniciens » (correspondant aux CSP « PIACE », « Techniciens ») distingue

(5) J.L. Figelet, « L'insertion professionnelle des diplômés de l'enseignement supérieur court », *Formation Emploi*, n° 18, avril-juin 1987.

ÉVOLUTION DES TAUX DE CHOMAGE PAR SPÉCIALITÉ (IUT DIPLOMÉS)

(en %)

Spécialités	1976 (mars)	1981 (mars)
Biologie	16	27
Chimie, génie chimique	31	32
Génie civil	11	20
Électricité	16	21
Électronique	21	16
Mécanique	17	14
Mesures physiques	36	20
Ensemble secondaire	19	21
Techniques administratives et juridiques	28	28
Techniques financières et comptables	14	15
Informatique	15	7
Commerce, distribution	23	29
Information, documentation	36	37
Ensemble tertiaire	21	20
Ensemble IUT diplômés	21	20

Source : Observatoire EVA

trois grands niveaux de classifications avec chacun, trois échelons, soit, par ordre croissant : III (1^{er}, 2^e, 3^e échelon), IV (id.), V (id.). L'accord spécifie que le classement d'accueil des BTS et DUT ne peut être inférieur au 1^{er} échelon du niveau IV et, après 18 mois d'ancienneté, au 3^e échelon du niveau IV. Les garanties similaires pour les titulaires d'un diplôme de niveau équivalent du baccalauréat concernent le 1^{er} échelon du niveau III et, après 18 mois d'ancienneté, le 3^e échelon du niveau III.

La catégorie des techniciens, en expansion, se transforme sous l'effet de l'évolution de la production et de l'évolution du système éducatif.

Les formations techniques supérieures gagnent en importance tant chez les techniciens que chez les agents de maîtrise dont la coupure des classifications professionnelles semble mise en cause par l'évolution des activités et des fonctions.

Roland GUILLON, CEREQ